

PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE
DU VENDREDI 06 NOVEMBRE 2015

Nombre de conseillers composant le conseil municipal : 18
Nombre de conseillers présents ou ayant donné pouvoir : 13

L'an deux mil quinze, le vendredi six novembre à 20 heures 30, le conseil municipal dûment convoqué le 30 octobre 2015 s'est réuni au lieu habituel de ses délibérations, en la Mairie de LAGORCE, en séance ordinaire, sous la présidence de M. LAVIDALIE Bruno, Maire.

Etaient présents : LAVIDALIE B.-Maire,

M. BALARESQUE F. - Mme DALLA MUTA M. - M. PAREJA J.-P.-adjoints au maire –
Mmes DUBREUIL C. – WIECZORECK C. - HOSTEIN M. – Mrs PIERRE DIT
TREUILLER M. – ALLARD M. – Mme GOBBI P. – Mrs NORMANDIN F. - MAURICE
O.

Etaient absents excusés : Mme GERARD M.-H. – M. CREPIN R. – Mme DORSO M. – Mrs
DUDZIAK B. – TROUILLON L. ayant donné procuration à Mme DALLA MUTA M. - Mme
DIEU C.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose à tous de se lever et d'observer une minute de silence en l'hommage aux victimes de l'accident d'autocar à Puisseguin. Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour ce moment de recueillement.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

M. BALARESQUE F., adjoint au maire, a été nommé secrétaire de séance à l'unanimité par l'assemblée.

Monsieur le Maire apporte quelques précisions sur la séance du 2 octobre 2015.

La commission de la voirie travaille sur le projet de stationnement du groupe scolaire. Le dossier avance mais cette démarche doit être réfléchi sur un projet d'ensemble. En effet, le travail consiste à étudier les zones de circulation et de stationnement, à partir de la RD 910, commencement du chemin rural de la Chapelle jusqu'à l'entrée du lotissement de la Clairsienne.

Une rencontre avec l'entreprise au sujet de l'équipement photovoltaïque de la toiture d'une partie de l'école a été formalisée. En conclusion, le résultat définitif d'un point de vue financier n'étant pas satisfaisant, l'ouvrage ne sera pas finalisé pour l'instant.

Nous avons aussi été informés de l'abandon du projet de parc photovoltaïque par M. Rannou Sébastien.

Un rendez-vous avec le bureau d'études AZIMUT a été réalisé en vue de la reprise du dossier de l'aménagement du stationnement destiné à la boulangerie dans l'agglomération de Laguirande.

Un nouvel acte d'engagement a été signé, la consultation des entreprises sera menée prochainement. Un contact sera pris avec le boulanger pour échanger sur les possibilités de stationnement complémentaire.

Le terrassement destiné à recevoir la bache incendie à Eymard est terminé. Cette dernière a été livrée. Le devis relatif à la pose du compteur d'eau sans comptage est en cours de négociation avec la société AGUR.

La commission des festivités s'est réunie avec l'ensemble des associations locales pour débattre sur l'organisation d'un forum des associations en 2016. Un accord unanime a été exprimé pour la mise en œuvre de cette manifestation au cours du mois de septembre.

Les illuminations de Noël ont été commandées auprès de la société Distrifêtes.

A l'occasion du marché de Noël initié par l'Amicale Laïque, des branches de pins fournies par M. RANNOU Sébastien seront distribuées aux habitants de la commune afin qu'ils puissent apporter une décoration à l'entrée de leur maison.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 02 OCTOBRE 2015.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 02 Octobre 2015.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

L'AMG convie à une réunion d'information sur la voirie communale : les innovations industrielles et produits d'entretien de Colas Sud-Ouest, le jeudi 5 novembre 2015 au siège de l'AMG à Bordeaux.

Le Pôle Territorial du Grand Libournais envisage une concertation publique autour du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT). Trois réunions décentralisées se tiendront à Coutras (le 9 novembre à la salle des fêtes Le Sully), à Castillon-la-Bataille (le 10 novembre à la salle Cascante) et à Libourne (le 12 novembre à la Maison des Associations).

Compte-rendu du conseil d'école du 13 octobre 2015 présentant le bilan de la rentrée scolaire 2015/2016 soit 167 élèves. Une inquiétude subsiste pour la prochaine rentrée scolaire car l'effectif est en baisse. Une fermeture d'une classe en primaire pourrait être envisagée.

Une consultation sera lancée pour connaître le coût du goudronnage des cours du groupe scolaire.

M. LARCHER Gérard, président du Sénat alerte les communes par courrier en date du 29 octobre dernier sur le PLF 2016 (Projet de Loi de Finances) qui comprend deux orientations importantes : une nouvelle baisse des dotations de l'Etat et une réforme de la DGF.

La Fédération Française du Bâtiment, dans sa lettre « Construire la Gironde » émet dix propositions à l'occasion des élections régionales avec pour objectif de favoriser la reprise de l'activité et de valoriser durablement les territoires.

Une sortie mycologique sous l'égide de la commune de Maransin se déroule chaque année à la Cabane de Corbineau. Elle s'est tenue le dimanche 11 octobre dernier. Elle a pour but la cueillette de champignons, la reconnaissance des différentes espèces et l'exposition après l'identification.

La CALI doit élaborer un schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

La loi Notre complète le cadre juridique de cette mesure avec le vote d'un projet de schéma avant le 1^{er} octobre 2015 pour une validation par les communes avant le 31 décembre 2015.

Une première phase de travail a eu lieu le 28 septembre dernier en vue de retenir des pistes de mutualisation. Le document issu de cette première concertation a été communiqué à l'ensemble du conseil municipal.

Communication du flash statistique accidentologie Sécurité Routière Gironde du mois de septembre édité par la Mission Sécurité Routière de la Préfecture.

Dans le cadre de la fin des tarifs règlementés de vente d'énergies, nous avons adhéré au groupement de commande pour l'achat d'énergies. Les résultats de la consultation sont connus. Une présentation a été développée le mardi 20 octobre dernier dans les locaux du SDEEG à Bordeaux.

Lot	Points de livraison	% par rapport à 2014	Fournisseur retenu
Lot 1	Points de livraison sur le périmètre ERDF associés des bâtiments et équipements d'une puissance souscrite \leq à 36 kva	-12%	GDF SUEZ
Lot 2	Points de livraison sur le périmètre ERDF associés des installations d'éclairage public ou de signalisation d'une puissance souscrite \leq à 36 kva alimentés en basse tension (BT)	-10 %	DIRECT ENERGIE
Lot 3	Points de livraison sur le périmètre ERDF dits « profilés » alimentés en basse tension (BT) et en moyenne tension (HTA)	- 14 %	EDF

Après analyse du coût de l'électricité payée par la commune au cours de l'année 2014, nous pouvons annoncer un gain d'environ 3520 €.

L'Amicale des Piégeurs du Pays Gabaye nous invite à son assemblée générale le vendredi 27 novembre 2015 à 18h 30 au foyer communal, à Laguirande.

Remerciements de notre collègue, Martine DORSO pour le témoignage de sympathie et de soutien apporté par tous à l'occasion du décès de sa maman et de sa sœur.

COMMISSIONS ET SYNDICATS

Monsieur le Maire donne des informations sur les réunions des commissions et des syndicats :

Compte- rendu de la réunion du comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Electrification de ST-PHILIPPE-D'AIGUILHE du 22 septembre 2015

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de cette assemblée

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

D.2015-11-001 : INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU RECEVEUR MUNICIPAL

D.2015-11-002 : ADHESION DE LA COMMUNE DE COUTRAS AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE PAPIER DE REPROGRAPHIE

D.2015-11-003 : ADHESION DE LA COMMUNE DE COUTRAS AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENVELOPPES DE CORRESPONDANCE

D.2015-11-004 : SUBVENTION DE 10000 € A LA REGIE DE TRANSPORT

D.2015-11-005 : DECISION MODIFICATIVE N° 8 – VIREMENTS DE CREDITS – BUDGET COMMUNAL

D.2015-11-006 : DECISION MODIFICATIVE N°9 – VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES –BUDGET COMMUNAL

QUESTIONS DIVERSES

INDEMNITE DE CONSEIL RECEVEUR MUNICIPAL

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires et aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissement publics.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'arrivée d'un nouveau trésorier à la Trésorerie de Coutras à compter du 2 juillet 2015.

Monsieur le Maire souligne que comme par le passé, Monsieur le Trésorier continuera à fournir des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et de trésorerie.

Ayant accepté de continuer la mission ci-dessus définie, Monsieur le Maire propose l'attribution de l'indemnité de conseil aux taux de 100 % à compter de l'année 2015 pour le budget communal et celui de la régie de transport.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune est appelée à demander le concours du Receveur Municipal pour des conseils et renseignements nécessaires à la préparation des documents budgétaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition et la dépense sera imputée à l'article 6225 sur chaque budget.

ADHESION DE LA COMMUNE DE COUTRAS AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENVELOPPES DE CORRESPONDANCE

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu le code des marchés publics et notamment son article 8-I-2°, II et VII traitant de la constitution de groupement de commandes,

Vu la délibération n°2014-09-01 en date du 04 septembre 2014 relative à la constitution du groupement de commandes pour l'achat d'enveloppes de correspondance,

Vu la signature de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'enveloppes de correspondance en date du 14 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2015-09-008 en date du 04 septembre 2015 relative à l'adhésion au groupement des communes de Bonzac, Saint Martin du Bois et du PLIE du Pays du Libournais à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu l'article 3 de ladite convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'enveloppes de correspondance relatif aux modalités d'adhésion au groupement,

Considérant le souhait de la commune de Coutras d'intégrer le groupement de commandes pour l'achat d'enveloppes de correspondance afin de mutualiser leurs achats et d'en réduire les coûts,

Considérant que l'adhésion de nouveaux membres au groupement implique l'accord par délibération de tous les membres actuels du groupement ainsi que la modification par avenant de la convention constitutive,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal propose :

- d'approuver l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'enveloppes de correspondance de la commune de Coutras,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention constitutive ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADHESION DE LA COMMUNE DE COUTRAS AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE PAPIER DE REPROGRAPHIE

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu le code des marchés publics et notamment son article 8-I-2°, II et VII traitant de la constitution de groupement de commandes,

Vu la délibération n° 2013-10-003 en date du 04 octobre 2013 relative à la constitution du groupement de commandes pour l'achat d'enveloppes de correspondance,

Vu la signature de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de papier de reprographie en date du 17 octobre 2013,

Vu la délibération n°2014-10-001 en date du 17 octobre 2014 relative à l'adhésion au groupement du CCAS de la commune de Saint Denis de Pile à partir du 1^{er} janvier 2015,

Vu la signature de l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de papier de reprographie en date du 23 décembre 2014,

Vu la délibération n°2015-09-009 en date du 04 septembre 2015 relative à l'adhésion au groupement du PLIE du Pays du Libournais à partir du 1^{er} janvier 2015,

Vu l'article 3 de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de papier de reprographie relatif aux modalités d'adhésion au groupement,

Considérant le souhait de la commune de Coutras d'intégrer le groupement de commandes pour l'achat de papier de reprographie afin de mutualiser leurs achats et d'en réduire les coûts,

Considérant que l'adhésion d'un nouveau membre au groupement implique l'accord par délibération de tous les membres actuels du groupement ainsi que la modification par avenant de la convention constitutive,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal propose :

- d'approuver l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat de papier de reprographie de la commune de Coutras,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°3 à la convention constitutive ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

SUBVENTION DE 10000 € A LA REGIE DE TRANSPORT

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs du 30 décembre 1982 et de son décret d'application du 16 août 1985 modifié, la Commune de LAGORCE a créé une régie de transport par délibération en date du 24 août 2006.

Cette régie étant dotée d'une autonomie financière et dont le fonctionnement a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2007, ne possède pas assez de trésorerie pour faire face au paiement de ses dépenses. En conséquence, la Commune de LAGORCE propose de lui verser une subvention de 10.000 € afin de lui permettre d'assurer ses engagements.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la question.

Après avoir pris connaissance de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le versement à la régie de transport d'une subvention de 10.000 € afin qu'elle puisse faire face à ses obligations financières.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N° 8 – VIREMENTS DE CREDITS – BUDGET COMMUNAL

Virements de crédits					
		Dépenses		Recettes	
Désignation					
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT					
D-60636 : Vêtements de travail		0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6232 : Fêtes et cérémonies		0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6261 : Frais d'affranchissement		0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)		3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)		3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT		3 000.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT					
D-21312-200 : Bâtiments communaux		0.00 €	639.60 €	0.00 €	0.00 €
D-2138-903 : Atelier Municipal		64 713.10 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2031 : Frais d'études		0.00 €	0.00 €	64 073.50 €	0.00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales		64 713.10 €	639.60 €	64 073.50 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT		64 713.10 €	639.60 €	64 073.50 €	0.00 €
Total Général		-64 073.50 €		-64 073.50 €	

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité les virements de crédits du budget communal 2015 indiqués ci-dessus.

DECISION MODIFICATIVE N° 9 – VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES –BUDGET COMMUNAL

Vote de crédits supplémentaires							
Désignation		Dépenses		Recettes			
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits		
FONCTIONNEMENT							
D-60631 : Fournitures d'entretien		0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €		
D-6331 : Versement de transport		0.00 €	204.61 €	0.00 €	0.00 €		
D-6454 : Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C		0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €		
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés		0.00 €	1 204.61 €	0.00 €	0.00 €		
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel		0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 804.71 €		
TOTAL R 013 : Atténuations de charges		0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 804.71 €		
D-6534 : Cotisations de sécurité sociale - part patronale		0.00 €	100.00 €	0.00 €	0.00 €		
D-6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...		0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		0.00 €	1 100.00 €	0.00 €	0.00 €		
R-7331 : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères		0.00 €	0.00 €	0.00 €	216.00 €		
TOTAL R 73 : Impôts et taxes		0.00 €	0.00 €	0.00 €	216.00 €		
R-752 : Revenus des immeubles		0.00 €	0.00 €	0.00 €	283.90 €		
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante		0.00 €	0.00 €	0.00 €	283.90 €		
Total FONCTIONNEMENT		0.00 €	3 304.61 €	0.00 €	3 304.61 €		
INVESTISSEMENT							
R-10226 : Taxe d'aménagement		0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 460.11 €		
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves		0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 460.11 €		
D-2188 : Autres immobilisations corporelles		0.00 €	1 460.11 €	0.00 €	0.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		0.00 €	1 460.11 €	0.00 €	0.00 €		
Total INVESTISSEMENT		0.00 €	1 460.11 €	0.00 €	1 460.11 €		
Total Général		4 764.72 €		4 764.72 €			

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité le vote des crédits supplémentaires du budget communal 2015 indiqués ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

Demandes de subventions :

- du Collège Jean Aviotte de Guîtres :
 - pour 4 séjours pédagogiques,
 - pour un soutien financier de 200 € aux projets scolaires.

Après discussion, l'assemblée délibérante requiert de connaître les éléments suivants avant de prendre une décision.

Pour la 1^{ère} demande, elle souhaite obtenir le nombre d'enfants concernés par ces voyages et pour la seconde, elle réclame le développement des actions concernées par le besoin de financement.

- de la Maison Familiale Rurale du Blayais :
 - pour le stage d'un élève dans un pays européen.

Le conseil municipal émet un avis défavorable car la commune accueille des élèves provenant des MFR en stage dans différents services.

Le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Gironde (article 2 : fusion de la CALI et de la communauté de communes du Sud-Libournais) sera examiné et délibéré lors de la prochaine séance du conseil municipal.

La parcelle boisée appartenant à la commune derrière le parking a fait l'objet d'une coupe rase en raison de la construction d'une maison à proximité, ainsi que pour faciliter l'entretien.

Un des sanitaires du foyer est équipé d'un WC à la turque. Cet équipement semble obsolète. Pour répondre à ce constat, Monsieur le Maire rappelle que les sanitaires feront l'objet d'une réhabilitation par rapport à la mise aux normes prévue dans l'Ad'ap.

La température de la chambre froide du foyer communal semble être variée : une vérification sera assurée par le service technique.

Les chaises du foyer communal semblent obstruer une issue de secours. Un plan est affiché sur le site pour veiller à un rangement adéquat du matériel. Ainsi, cette disposition permet un meilleur usage de l'espace. Nous veillons à ce que cet agencement soit respecté.

L'accident de Puisseguin fait l'objet d'une interrogation face à la mise en œuvre des mesures à prendre lors d'un événement de cette ampleur. Monsieur le Maire évoque le plan communal de sauvegarde retraçant les procédures et les différents intervenants en fonction des catastrophes auxquelles nous pourrions être appelés à faire face. Ce document est en cours de révision.

Monsieur le Maire présente un bref résumé de l'avancement des travaux à l'atelier municipal.

La formation de l'utilisation de la bouille sera assurée le vendredi 12 novembre 2015 sur site.

Il est demandé le remplacement de la 2^{ème} porte du logement de la poste. Dans l'immédiat, des devis ont été demandés pour la rénovation de la fenêtre de la salle de bains en alu et pour le changement des volets de la porte qui vient d'être rénovée.

Des plaques en fonte sur la RD 910 dans la traversée de Laguirande sont bruyantes. Ce fait avait déjà été signalé auprès du responsable du centre routier du Libournais mais cette observation sera renouvelée.

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au vendredi 04 décembre 2015.

Monsieur le Maire déclare close la séance qui est levée à vingt deux heures et cinquante huit minutes.

Le secrétaire,

Le Conseil Municipal,

Le Maire,